

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

État de Vaud

Bilan 2025 des accidents de la circulation dans le canton de Vaud

La tendance à la diminution des accidents de la circulation sur les routes vaudoises s'inverse avec une année 2025 en hausse par rapport à l'année 2024. Cette augmentation est attribuable tant à la hausse du nombre d'accidents avec dommages matériels qu'à celle du nombre d'accidents avec victimes. Les polices vaudoises vont poursuivre leurs actions de prévention et de répression pour continuer à rendre plus sûrs les déplacements de la population, quel que soit le moyen de transport utilisé.

En 2025, les polices ont enregistré 4 338 accidents de la circulation dans le canton de Vaud. Cela représente une augmentation générale de 6,3% (+256 accidents) par rapport à 2024. Cette hausse est observée tant auprès des 2 554 accidents avec dommages matériels (+5,3%, +128 accidents) qu'auprès des 1 784 accidents avec victimes (+7,7%, +128 accidents). Parmi ceux-ci, on dénombre 1 380 accidents avec blessés légers (+10,3%, +129 accidents), 372 accidents avec blessés graves (-5 accidents) et 32 accidents mortels (+4 accidents). Ce sont ainsi 8 automobilistes, 7 motocyclistes, 4 cyclistes (dont 2 avec des e-bikes), 10 piétons et 3 personnes ayant utilisé un autre véhicule qui ont trouvé la mort sur les routes vaudoises.

Si le volume des accidents avec victimes est à nouveau supérieur à la moyenne des 10 dernières années (1 684 accidents), le volume des accidents avec dommages matériels est toujours inférieur à la moyenne des 10 dernières années (2 669 accidents), ceci malgré l'augmentation du nombre de véhicules en circulation (615 691 en 2025 contre 564 613 en 2016).

Pour l'année 2025, la cause principale de l'ensemble des accidents de la circulation est « l'influence de l'alcool ». Elle est suivie par « l'inattention ou la distraction » puis la « vitesse inadaptée ». En 2025, les principales causes d'accidents mortels sont, à égalité, l'influence de l'alcool (5 accidents) et l'inattention ou la distraction (5 accidents). Vient ensuite la vitesse inadaptée (4 accidents).

Au cours de l'année 2025, les polices vaudoises ont poursuivi leurs actions ciblées contre l'inattention et la distraction au volant. Elles ont sanctionné 657 automobilistes

pour des infractions en lien avec l'inattention et la distraction au volant, dont 279 sur une autoroute, 365 en localité et 13 hors localité. De plus, 2 109 automobilistes ont reçu une amende d'ordre en lien avec l'utilisation d'un téléphone sans dispositif mains libres.

En 2025, les polices vaudoises ont poursuivi les contrôles liés aux nuisances provoquées par les véhicules bruyants, non conformes et modifiés. Avec l'appui du Service des automobiles et de la navigation (SAN), elles ont effectué dans ce cadre 18 contrôles de circulation spécifiques. Au total, sur les 492 véhicules contrôlés, 269 ont été dénoncés et jugés non conformes (infractions à l'OETV, bruit excessif, etc.). Lors de ces contrôles, mais également tout au long de l'année, 16 véhicules ont été saisis et 31 jeux de plaques ont été retirés pour cause de véhicules impropres à la circulation.

La Police cantonale vaudoise a également augmenté ses contrôles, notamment ceux relatifs à la vitesse. Ainsi 1 391 030 véhicules ont été contrôlés en 2025 lors de contrôles mobiles parmi lesquels 29 813 conducteurs ont été dénoncés (2,14%).

L'augmentation constante du nombre de véhicules sur les routes du canton de Vaud reste un enjeu de taille pour les polices vaudoises. Dans ce contexte, elles organiseront des campagnes de prévention avec divers partenaires au cours de l'année 2026. L'accent sera donc mis sur la nécessité de consacrer toute son attention à la route, la maîtrise des e-bikes et des motocyclettes, la sécurité sur les chantiers routiers, les risques liés à la rentrée scolaire, l'utilité des accessoires réfléchissants et les risques liés à la consommation d'alcool au volant.

Lausanne : très légère hausse du nombre d'accidents

Sur le territoire lausannois, les constats d'accidents de la circulation ont connu une très légère hausse de 1,1% en 2025, avec 1 008 cas (997 en 2024). Le constat est quelque peu différent pour les piétonnes et piétons impliqués, hors engins assimilés à des véhicules sur la route (EAV), avec 71 cas, ce qui équivaut à une augmentation de 29,1% (55 en 2024). En ce qui concerne les accidents de cycles et de e-bikes, la situation est en baisse avec 104 accidents (110 en 2024), le chiffre reste stable. En tout, sur le territoire lausannois, 332 personnes ont été légèrement blessées, contre 350 en 2024, ce qui représente une diminution de 5,2%. Les blessées et blessés graves sont en baisse, passant de 68 à 51 cas (-25% par rapport à 2024). Six accidents mortels avec 6 personnes décédées en ville restent malheureusement à déplorer (2024 : 1).

La police a effectué 8 168 contrôles de vitesse en 2025 au moyen d'appareils mobiles (2024 : 7 727) ; 95 842 conductrices et conducteurs ont été dénoncés, dont 13 chauffards au sens du programme de sécurité routière Via Sicura (2024 : 9). Une baisse des amendes d'ordre a été constatée avec 311 076 contraventions (-3,2% par rapport à 2024), dont 141 325 pour du stationnement. Les contrôles liés aux nuisances provoquées par les véhicules bruyants et les comportements inadéquats se sont poursuivis l'année dernière. 108 contrôles de circulation spécifiques ont été menés dans ce cadre (2024 : 195), au cours desquels 116 contrevenantes et contrevenants (67 véhicules quatre roues et 49 deux roues) ont été dénoncés (2024 : 202).

Durant l'année 2025, la Police municipale de Lausanne a poursuivi son engagement en

matière de prévention routière en participant activement aux campagnes de la prévention coordonnée vaudoise. Plusieurs actions ont été menées, notamment sur la visibilité des usagères et usagers, la sécurité aux abords des écoles et la cohabitation entre les différents modes de transport. Des campagnes spécifiques ont ciblé la mobilité douce, avec des actions pour libérer les trottoirs des trottinettes électriques et favoriser l'usage correct des sas vélos en ville.

Pour l'année en cours, la Police de Lausanne poursuivra ses efforts en adaptant ses actions aux défis propres à la circulation en milieu urbain. Une présence renforcée en centre-ville permettra d'accentuer les contrôles de circulation, notamment pour lutter contre les nuisances sonores et les comportements inadaptés sur la voie publique. Des contrôles de vitesse, fixes et mobiles, seront menés afin de détecter et dénoncer les chauffards. En parallèle, les campagnes de prévention continueront de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques, avec une attention particulière sur la régulation de la présence des trottinettes électriques sur les trottoirs et le respect des règles par les cyclistes. L'ensemble de ces mesures vise à favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usagers et à assurer des déplacements plus sûrs et fluides en ville.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 19 mars 2026

DJES, David Guisolan, chef de la section communication & relations publiques, Police cantonale,
[021 644 81 90](tel:0216448190)

Ville de Lausanne, Gabriella Sconfitti, cheffe de la communication, Police municipale de
Lausanne, [021 315 33 66](tel:0213153366)

[Statistiques vaudoises de la criminalité et de la circulation](#)